



## Consultation Citoyenne et Concours



Dans le cadre de sa démarche Municipalités amies des aînés (MADA) et de sa Politique familiale municipale (PFM), la MRC de Rivière-du-Loup et les municipalités ont besoin de vous !

Tu es un citoyen âgé de 12 ans et plus de Cacouna ? Tu as des idées à donner aux élus pour améliorer la qualité de vie des citoyens et citoyennes de ta municipalité ?

C'est possible entre le 9 février et le 1<sup>er</sup> mars 2021 en recherchant cette bannière affichée plus haut sur la page d'accueil du site de la municipalité de Cacouna. Pour ceux et celles qui aimeraient répondre au sondage en utilisant une version papier, vous pouvez vous en procurer une copie au bureau municipal. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à nous contacter au (418) 867-1781 du lundi au jeudi de 9 h à 12 h et de 12 h 30 à 16 h30.



En participant à ce sondage, les citoyens de Cacouna courront la chance de se mériter l'une des 3 cartes prépayées d'une valeur de 100\$ attribuées au hasard parmi les participants de chacune des catégories suivantes :

- Catégorie « ado-jeunes 12-25 ans »
- Catégorie « famille (18-55 ans) »
- Catégorie « aînés 56 ans et +) »

Bonne chance et merci de votre participation.

## RÈGLEMENTS DU TIRAGE

---

Règlements tirage du sondage PFM-MADA de la municipalité de **Cacouna**

Afin de respecter les règles de la Régie des alcools, des courses et des jeux sur ce type de concours, voici toutes les informations qui en découlent :

Les seules conditions de participation sont d'être citoyen (permanent ou saisonnier) de la municipalité de **Cacouna**, avoir 12 ans ou plus et remplir le sondage PFM-MADA entre le 9 février et le 1<sup>er</sup> mars 2021. Sont exclus du tirage les employés de la MRC de Rivière-du-Loup, les employés de la municipalité de **Cacouna**, les membres du comité de pilotage, ainsi que les gens domiciliés avec eux.

Les bulletins de participation sont directement soumis via le site web du sondage au responsable du tirage. Pour les sondages remplis en version papier, acheminer le bulletin de participation au bureau municipal de **Cacouna** au plus tard le 2 mars 2021.

Le tirage se fera le **8 mars 2021 à 19h30 au 415, rue de l'Église Cacouna en présence des membres du conseil municipal**. Un premier nom sera alors tiré pour chacun des prix puis un second pour chacune des prix en cas d'impossibilité de rejoindre le/la gagnant/e ou que celui/celle-ci ne réclame pas son prix dans un délai d'un mois au bureau de la municipalité de **Cacouna**. Dans le cas où une personne mineure serait identifiée comme gagnante, nous devons préalablement obtenir le consentement du parent ou tuteur avant de remettre le prix. La personne gagnante du prix sera contactée par téléphone et/ou courriel selon les informations qu'il/elle aura fourni. De plus avec son consentement ou celui du parent ou tuteur si applicable, il/elle sera identifié sur la page WEB et les médias sociaux de la municipalité de **Cacouna**.

Prix attribués :

1. Une carte prépayée d'une valeur de 100\$ pour la catégorie « ado-jeunes 12-25 ans »
2. Une carte prépayée d'une valeur de 100\$ pour la catégorie « famille (18-55 ans) »
3. Une carte prépayée d'une valeur de 100\$ pour la catégorie « aînés 56 ans et +) »

Prix non-monnayable et valable pour 2021.

Aucune épreuve mathématique ou autre ne sera exigée pour que la personne gagnante puisse réclamer son prix.

Un différend quant à l'organisation ou à la conduite d'un concours publicitaire peut être soumis à la Régie des alcools, des courses et des jeux afin qu'il soit tranché. Un différend quant à l'attribution d'un prix peut être soumis à la Régie uniquement aux fins d'une intervention pour tenter de le régler.

---